



SNES-FSU de Nice, 264, boulevard de la Madeleine 06000 NICE  
Mail : [S3nic@snes.edu](mailto:S3nic@snes.edu) Tél : 04.97.11.81.53

## Compte-rendu SNES-FSU Audience 1er décembre action AED (17h30-19h45)

**Présents : Logan (Lycée du Parc Impérial), Benoit (Collège Vernier), Quentin (collège de St Martin du Var), Anne Monnet, responsable du secteur AED-CPE du SNES-FSU et Didier Giauffer, secrétaire départemental adjoint du SNES-FSU.**

*Représentants de l'administration : M. Martin, secrétaire général, Mme Sarraute, Directrice de cabinet, M Peiffer, Directeur des ressources humaines, M. Antunez, secrétaire général adjoint.*

L'audience a commencé par les témoignages des trois AED de la délégation. Après avoir rappelé la forte mobilisation des AED dans les vies scolaires et annoncé pas moins de 25 vies scolaires d'établissements fermées, les représentants des AED ont exposé les difficultés du métier et porté les revendications énoncées durant le rassemblement et les échanges. Ils ont insisté sur plusieurs points et ont obtenu des réponses mais peu de solutions :

- **La pénibilité du métier : l'AED n'est pas seulement un surveillant, c'est aussi un confident, un « infirmier », un référent pour les élèves. L'augmentation du nombre d'élèves fait que les AED peuvent avoir chacun plusieurs centaines d'élèves en charge, avec des contraintes particulières liées à l'établissement (internat, cantine très fréquentée...). De plus, les 41h/semaine donnent une charge de travail compliquée car généralement répartie sur 4 jours, soit plus de 10h/j, et tout cela pour une rémunération faible.**

*M. Martin, secrétaire général, a reconnu que le métier d'AED pouvait être éprouvant, surtout avec la crise liée à la Covid. Il a rappelé que c'était un choix ministériel de ne pas fermer les établissements et que cela avait forcément eu des répercussions sur la charge de travail. **Nous lui avons dit que cette charge n'était pas apparue avec la Covid, mais était un état de fait plus ancien.** M. Martin a ainsi expliqué que le nouveau protocole sanitaire renforcé avait permis l'allègement des effectifs dans les lycées et donc l'allègement de la charge de travail des AED. **Ce n'est pourtant pas le ressenti des AED !***

- **Les difficultés du métier avec la crise de la Covid et la mise en place des protocoles : les AED sont parmi les adultes les plus présents face aux élèves, notamment durant la pause méridienne et les récréations, ils sont donc plus exposés que les autres adultes.**

*M. Martin a essayé de rassurer la délégation en expliquant que très peu d'AED avaient été contaminés depuis la rentrée (18) et que tout avait été fait pour garantir la sécurité de tous, y compris des AED. Il a aussi expliqué que le rectorat avait « fusionné » les services gérant tous les cas de Covid pour que la prise en charge de tous les personnels se fassent de la même manière et le plus rapidement possible. Enfin il a dit également que la prise en compte des cas Covid et donc des besoins de remplacements des AED, était accélérée pour que le remplacement se fasse dès le lendemain. **Les AED présents ne l'ont pourtant pas constaté sur le terrain !***

- **La reconnaissance des AED dans les établissements, par leur Chef d'établissement et leur place dans l'équipe. L'AED n'est pas considéré de la même manière que les autres personnels, tant au niveau du respect qui leur est dû, que du degré de sanction en cas de problème avec un élève. Cela est différent selon le chef d'établissement ou le CPE, mais cela revient souvent dans les problématiques de la profession.**

*M. Martin a répondu qu'une note rectorale en direction des chefs d'établissement rappelait qu'« il n'est pas acceptable qu'il puisse y avoir des menaces ou atteintes sur un personnel, quel qu'il soit ». Ce rappel, lié à l'actualité tragique du professeur tué, Samuel Paty, doit permettre de clarifier les choses concernant les sanctions et permettre de faire appliquer le règlement intérieur. Ce rappel nous semble important, mais c'est dommage de devoir rappeler aux chefs d'établissement les règles qui sont présentes dans le règlement intérieur de chaque établissement. Mme Sarraute a dit également que plusieurs chefs d'établissement dès le 30/11 avaient contacté le rectorat pour soutenir leurs AED et leur mouvement.*

- **Mme Monnet a noté les difficultés que les AED rencontraient pour faire valoir leur droit aux 200 heures de formation et a demandé à ce que l'on puisse leur permettre de les utiliser.**
- **La carrière et le métier d'AED : Les représentants des AED ont rappelé toutes leurs missions et leur charge de travail. Ils ont insisté sur le fait qu'ils étaient peu d'étudiants, et que le « profil type » de l'AED avait changé. La crise, la difficulté à trouver un travail, la précarité font que le métier d'AED attire de plus en plus de personnes qui ont du mal à voir ce métier comme une simple parenthèse de seulement 6 ans : la question se pose de la pérennisation des emplois, et donc de la cdisation des AED.**

*M. Martin a précisé que le recrutement des AED était du ressort du chef d'établissement, et que le statut d'AED, contrairement à celui des AESH, ne permettait pas d'envisager un CDI ni même des contrats de 3 ans au lieu d'un seulement actuellement. M. Martin a rappelé qu'à l'origine le métier d'AED était fait pour des étudiants. Nous lui avons rappelé que les conditions actuelles et notamment le nombre d'heures du avait de fait rebuté les étudiants, et que ce changement dans le recrutement était de leur fait, qu'ils devaient donc assumer ces changements.*

- **Revalorisation et avenir des AED**

**Mme Monnet à la suite des interventions des représentants des AED a demandé à ce que des mesures soient prises au niveau de la rémunération :**

- ⇒ **Rémunération fixe avec le relèvement du point d'indice :** *M Martin a répondu que cela se décidait au niveau national ; M Giauffer lui a fait remarquer que ce point d'indice était bloqué depuis des années et pour tout le monde*
- ⇒ **Accès aux primes, notamment celles de REP/REP+ :** *M Martin a expliqué que les contractuels de l'Education Nationale ne pouvaient toucher aucune prime, et que c'était dans leur statut de contractuel.*
- ⇒ **Baisse des tarifs de cantine pour les AED dans les collèges :** *M. Martin a rejeté la faute sur les conseils départementaux qui sont seuls maîtres des tarifs de cantine des commensaux. Nous lui avons alors dit que depuis la mise en place d'un tarif unique, quel que soit l'indice, nous intervenons tous les ans pour en demander la modification.*
- ⇒ **Demande de prise en compte du droit au congé de formation pour tous.** *Sur le devenir des AED après les 6 ans, M. Martin a expliqué que cette période devait être considérée comme une possibilité d'acquérir de l'expérience, comme pour tout autre métier « par intérim », et que les personnels pouvaient ensuite faire valoir cette expérience dans leur future vie professionnelle ou dans les concours qu'ils passaient.*
- ⇒ **Recrutement en urgence et dans la durée :** **La gestion de flux importants d'élèves par les AED accroît les risques sanitaires.**

## **Demandes et bilan :**

La mobilisation du 1er décembre a démontré à quel point les AED sont essentiels. Les demandes sont simples : amélioration des conditions d'exercice, amélioration de leur rémunération, amélioration de leur avenir professionnel.

Il faut faire en sorte d'adapter le statut d'AED aux réalités du terrain, notamment concernant les primes, rémunérations et contrats, embaucher plus d'AED, garantir un avenir plus serein aux AED en garantissant leur emploi au moyen de contrats plus longs.

Pour toutes ces raisons, nous demandons au ministre de revoir sa copie et de prendre en compte les revendications simples et de bon sens des AED de l'Education Nationale.

**Solidarité totale du SNES-FSU !**